Questions orales

L'AVORTEMENT

LES RESTRICTIONS CONCERNANT L'ACCÈS À L'AVORTEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, récemment, au Royal Inland Hospital de Kamloops, on a refusé de pratiquer un avortement sur une fillette de 14 ans. Elle a été forcée de souffrir un accouchement très difficile qui la laissera marquée pour le reste de sa vie sur le plan émotif. En Colombie-Britannique, les femmes ont de plus en plus de difficultés à obtenir un avortement, car les politiques, sous la direction du premier ministre de la province, imposent aux femmes leur opinion personnelle, en dépit du fait que le grand public approuve un meilleur accès à l'avortement dans le cadre des lois en vigueur.

Limiter l'accès à l'avortement légal, prévu par les lois fédérales, est contraire au droit tel qu'il existe actuellement. Que fait le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) à ce sujet?

Les Canadiennes estiment que leur santé exige l'accès à l'avortement. Empêcher des avortement approuvés par les comités d'hôpitaux agréés est contraire à l'esprit de la Loi canadienne sur la santé, qui dit que nous devrions avoir un accès raisonnable aux services de santé.

J'invite les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral à faire respecter les lois en vigueur et à travailler à des changements plus progressistes.

LA SEMAINE DE LA POLICE

HOMMAGE AUX FORCES POLICIÈRES

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, la Semaine de la police a été instituée pour reconnaître et honorer publiquement les hommes et les femmes dont la profession est de protéger et de servir leurs concitoyens. Je suis heureux de pouvoir leur témoigner mon estime personelle, mon profond respect et ma profonde gratitude à l'occasion de cette événement.

Le travail policier exige des gens hors du commun, des personnes courageuses qui savent affronter le danger tout en appliquant la loi avec justice et impartialité et en faisant preuve d'une intégrité absolue. Les policiers doivent aussi montrer de la considération, de la sensibilité et de la compassion dans leurs rapports avec le public. Ces qualités traditionnelles sont toujours de rigueur.

Mais d'autres qualités sont maintenant le propre d'une police moderne. L'agent de police actuel est à la fois psychologue, travailleur social, criminologue, informaticien, avocat, comptable et administrateur. Les corps policiers se sont rapidement adaptés à ces nouvelles exigences en formant et en embauchant des agents en mesure de relever le défi que pose le crime dans la société actuelle.

Les députés voudront tous se joindre à moi, sans aucun doute, pour rendre hommage aux policiers et aux chefs de police du pays qui ont relevé avec détermination les défis de notre monde actuel et qui servent leurs concitoyens en s'acquittant de leurs responsabilités.

Des voix: Bravo!

• (1120)

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT DISPOSÉ À DEMANDER À PETRO-CANADA DE RÉDUIRE LE PRIX DE L'ESSENCE AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 13 avril dernier, Petro-Canada a été la première à hausser le prix de l'essence dans les Cantons de l'Est et dans la région de Québec. Hier, le ministre des Finances du Québec a déclaré aux pétrolières: Ne volez pas les consommateurs québécois. Et, de plus, le ministre de l'Énergie du Québec conseille le gouvernement fédéral de faire des pressions auprès de Petro-Canada afin que celle-ci ne soit pas le leader dans la hausse des prix de l'essence au Québec, comme elle l'a été dans le passé. Ma question est simple pour le ministre et elle est celle que tous les Québécois lui posent aujourd'hui: Suite à cette suggestion, est-ce que le ministre serait prêt à demander aux dirigeants de Petro-Canada de réduire le prix de l'essence au Québec pour que celle-ci se comporte comme une bonne société corporative?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la société Petro-Canada, comme toutes les sociétés pétrolières au Canada, doit agir dans le cadre de la réglementation, de la législation soit du gouvernement canadien, soit des provinces, selon les responsabilités de l'un et des autres. La société Petro-Canada s'est fait donner par ce gouvernement un mandat d'agir sur une base commerciale dans l'intérêt des consommateurs comme dans l'intérêt de l'investissement dans l'exploration.

PETRO-CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Quand on voit un type comme M. Gérard D. Lévesque qui crie au secours, qui demande autant à Petro-Canada de cesser de voler les Québécois; lorsqu'on sait que la baisse de la taxe ascenseur—plus de 50 p. 100 de l'argent ira aux pétrolières—et lorsque le ministre vient nous dire que Petro-Canada doit protéger les consommateurs, est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi il ne fait rien? Pourquoi continue-t-il de laisser Petro-Canada protéger les corporations plutôt que les consommateurs? Pourquoi ne fait-il rien face à cela?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, selon son habitude, notre honorable collègue de Montréal—Sainte-Marie a des expressions fort démagogiques dans la façon de présenter sa question. Cela ne change rien à la réalité. Le mandat de Petro-Canada est public; c'est d'agir sur une base commerciale au même titre que l'ensemble des sociétés pétrolières au Canada. L'ensemble de ces sociétés, y compris Petro-Canada, doivent se comporter en toute connaissance de cause de la législation, de la réglementation autant des provinces que du gouvernement canadien. Si les citoyens considèrent qu'il y a un abus dans ce domaine, ils peuvent porter leurs plaintes soit au ministère de la Consommation et des Corporations à Ottawa pour certaines